Conjoncture internationale, société civile, économie sociale et solidaire dans une perspective Nord-Sud

Louis Favreau et Daniel Tremblay

Note sur les auteurs :
Louis Favreau est sociologue et travailleur social. Il est professeur au Département de travail social à l'Université du Québec à Hull (UQAH). Il coordonne le volet Économie sociale du Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES) et est titulaire de la Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC) de son université d'appartenance. Également professeur au Département de travail social à l'UQAH, Daniel Tremblay est politologue. Il est membre de la CRDC, du Groupe d'étude et de recherche en intervention sociale (GÉRIS) de l'UQAH et est rédacteur adjoint de la Revue Économie et Solidarités.

Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire

Série recherche no 21

ISBN : 2-89251-097-X

Septembre 2001
Université du Québec à Hull

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES I

L'INTERNATIONALISATION ET LA TRANSNATIONALISATION DES RÉSEAUX D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 1

1. LES FORCES EN PRÉSENCE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE 3
1.1 Conflit et coopération autour d'enjeux internationaux 4
1.2 Les grands acteurs de la scène politico-économique mondiale 6
1.2.1 Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI) et Organisation mondiale du commerce (OMC) 8
1.2.2 Des institutions contestées 9
1.3 Les contre-pouvoirs émergents et leurs alliés potentiels 14
1.3.1 Les institutions et programmes de développement du système de l'ONU 14
2. L'ESPOIR FONDÉ D'UNE SOCIÉTÉ CIVILE MONDIALE 20
2.1. La capacité d'initiative de la société civile au plan international 21
2.2. Les principaux repères communs aux réseaux de la société civile au plan international 24

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 28

Comme en témoigne la mobilisation des organisations non gouvernementales internationales (ONGI) au cours de la dernière décennie, par exemple lors des nombreux sommets et conférences organisés par l'ONU (Rio, Beijing, Copenhague…) ou en réaction aux négociations sur la finance et le commerce internationaux (Seattle, Washington, Prague…), la société civile sait aujourd'hui se faire entendre sur la scène mondiale. Avec les années 1990, nous avons assisté non seulement à un regain de la contestation sociale au plan international, mais aussi à l'internationalisation et à la transnationalisation[1] de réseaux, d'organisations et d'entreprises collectives (Foster et Anand, 1999; Keck et Sikkink, 1999; Lindenberg, 1999). Aujourd'hui, les ONGI sont en outre de plus en plus aptes et décidées à participer activement aux grands débats économiques (Cameron, 2000) et des expressions comme celle d' " entrepreneuriat social " qui, il y a peu, auraient sans doute été mal accueillies dans leur vocabulaire, en font maintenant partie sans que l'on s'en étonne outre mesure (Fowler, 2000).

Par ailleurs, un nombre croissant de voix plaident présentement pour une organisation mondiale plus efficace des solidarités, une organisation qui permettrait de mieux comprendre les enjeux actuels, d'analyser les expériences en cours, de formuler des projets nouveaux et de participer activement à leur réalisation. Dans cette nouvelle conjoncture internationale : quelles sont les forces en présence ? Quelles sont celles qui soutiennent ou auxquelles pourraient s'allier les organisations, entreprises et réseaux d'économie sociale et solidaire ? Quelles sont, d'autre part, celles qui freinent ces initiatives et entravent la progression d'une " autre mondialisation " ? Sans avoir la prétention d'y apporter des réponses complètes et encore moins définitives, c'est sur ces questions que porte le présent texte.

L'internationalisation et la transnationalisation des réseaux d'économie sociale et solidaire

Nos sociétés vivent présentement des changements importants. La mondialisation néo-libérale crée de nouvelles formes d'exclusion au Nord comme au Sud et, dans de nombreux domaines, affaiblit le pouvoir des États (Mishra, 1999). Elle rend difficile le développement de nouvelles

[1] La distinction entre les notions d' " internationalisation " et de " transnationalisation " renvoie au fait qu'une part (internationalisation) du processus de la mondialisation se fait avec la participation active ou passive des États, et donc dans le respect de leur souveraineté, alors qu'une autre part (transnationalisation) de ce processus leur échappe

institutions de régulation au plan politique et mine l'expression des aspirations des peuples. Leur quête de sens et d'identité parvient malgré tout à progresser lorsque la société civile réussit à s'organiser. Dans ce contexte, les mouvements sociaux traversent une phase de mutation et se font les vecteurs de nouvelles formes de développement, dont celles de l'économie sociale et solidaire (Tremblay, 2000). Globalement, nous assistons, à travers la réalisation de dizaines de milliers de projets, à une revitalisation de l'associatif au Nord (Defourny, Favreau et Laville, 1998) et à une résurgence de la société civile au Sud (Fall et Diouf, 2000; Defourny, Develtere et Fonteneau, 1999). La prolifération de ces projets et la multiplication de ces associations traduisent, de diverses manières, l'aspiration à une " autre mondialisation ".

En contrepartie à la mondialisation néo-libérale, des organisations et des entreprises sociales de propriété collective se taillent une place de plus en plus importante sur la scène économique et font ainsi la preuve qu'il est possible de créer de la richesse autrement (le commerce équitable en est une bonne illustration). Plusieurs rencontres et initiatives internationales ont fait écho à ce nouvel élan au cours des dernières années. Pour n'en mentionner que quelques-unes :

- la Conférence internationale sur l'économie sociale au Nord et au Sud qui s'est tenue à Ostende en mars 1997 et qui a réuni plus de 400 personnes d'une trentaine de pays;

- la Conférence internationale de Lima de juillet 1997 qui a rassemblé plus de 275 personnes (principalement d'organisations non gouvernementales et d'associations diverses) provenant de 32 pays autour de deux objectifs : a) définir le concept d'économie solidaire et réfléchir sur sa viabilité à l'approche du prochain millénaire ; b) établir les possibilités pour des échanges Nord-Sud. À noter que cette conférence a trouvé un prolongement direct dans celle qui se tient à Québec en octobre 2001.

- en 1997 toujours, suite à la circulation d'un appel signé par 1 417 personnes de 100 pays différents, la naissance de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire dans

---

partiellement ou totalement (par exemple, certains flux démographiques, culturels, religieux, communicationnels). À ce sujet, voir notamment : Badie et Smouts, 1999; Hannerz, 1996; Roche, 1997.

laquelle a été construit un pôle de socio-économie animé par des dirigeants des réseaux d'économie sociale et solidaire[2];

- la mise en œuvre du programme STEP du Bureau international du Travail (BIT) qui, depuis 1998, soutient la lutte contre la pauvreté par le développement de l'économie sociale au Sud et qui s'inscrit dans le prolongement des initiatives qui ont vu le jour suite au Sommet de Copenhague (1995) sur le développement social.

Cependant, les seuls échanges d'expériences, si enrichissantes que soient ces dernières, ne permettront vraisemblablement pas d'infléchir les politiques des États les plus industrialisés, des grandes organisations internationales et des entreprises multinationales. C'est pourquoi de plus en plus de voix plaident en faveur d'une organisation mondiale des solidarités qui pourrait servir de tremplin à l'élaboration de projets et de propositions correspondant à cette " autre mondialisation " que revendique aujourd'hui la " société civile mondiale ". Pour se donner les moyens de ses ambitions, une telle organisation ne peut toutefois se permettre d'ignorer les contraintes et les potentialités qui caractérisent la conjoncture internationale.

1. Les forces en présence sur la scène internationale

Aujourd'hui, après l'échec du modèle capitaliste de développement au Sud, après l'échec du communisme et son effondrement et après l'échec des mouvements de libération nationale et de leur modèle " développementiste ", par où le changement social et le développement passent-ils ? Malgré la déroute des projets de grande envergure (capitaliste, socialiste et " développementiste ") et même si la mondialisation néo-libérale représente indiscutablement une tendance forte et durable, le rapport des forces en présence n'est pas à sens unique pour autant. La conjoncture internationale est en effet incertaine et instable (Badie et Smouts, 1999; Lejeune, 2001). Ce qui signifie que les mouvements sociaux, en s'appuyant sur une analyse lucide de cette conjoncture et en faisant des choix stratégiques éclairés, peuvent tirer parti d'une situation nettement moins polarisée et cristallisée qu'à l'époque de la Guerre froide.

[2] La *Red global de socioeconomia solidaria* qu'on peut rejoindre par le site de l'Alliance pour un monde solidaire : http://www.socioeco.org

1.1 Conflit et coopération autour d'enjeux internationaux

D'abord, les visées des principaux acteurs en présence sont différentes, voire opposées, même s'il est souvent difficile de discerner ces différences, occultées qu'elles sont par un vocabulaire émaillé de principes aussi vertueux que la " lutte contre l'extrême pauvreté " ou la poursuite du " développement social ". Par les temps qui courent, presque toutes les organisations internationales semblent épouser le même discours d'ouverture invitant à la réforme de l'État, au respect des identités locales ou à la participation de la société civile, le tout s'inscrivant dans une mondialisation des marchés pourtant jugée inévitable et inéluctable. Mais parle-t-on vraiment des mêmes choses ?

Pour grossir le trait, deux visions de ces réalités se partagent le terrain. D'un côté, on retrouve des acteurs plus directement engagés dans le processus de la mondialisation. Il s'agit principalement de nouvelles couches de cadres et de gestionnaires de grandes entreprises privées et même publiques. De l'autre côté, des acteurs que l'on pourrait qualifier de populaires (groupes de femmes, groupes de jeunes, associations de petits entrepreneurs, écologistes, syndicalistes, militants en faveur des droits humains, etc.), et qui jouissent souvent du soutien des intervenants travaillant dans des organisations non gouvernementales (ONG), des organismes voués au développement local ou dans des entreprises d'économie sociale et solidaire.

Pour une bonne partie des premiers, la mondialisation est et ne peut être que néo-libérale : la croissance économique exige une cure de jouvence qui passe notamment par la privatisation des entreprises publiques et la déréglementation car l'intervention de l'État, estiment-ils, décourage l'entrepreneuriat. De ce point de vue, le développement passe donc par la réorganisation de l'appareil productif mais aussi par la recomposition de l'espace social et la relocalisation des entreprises. Le local et la décentralisation ne sont pas sans jouer à leurs yeux un nouveau rôle fonctionnel de soutien à l'émergence ou à la consolidation de pôles concurrentiels performants au plan international (Peemans, 1999). Pour une autre partie de ceux que nous associons ici à la première mouvance, le développement local et l'économie populaire peuvent contribuer à résoudre ou du moins à atténuer le problème de la fragmentation sociale provoquée par la mondialisation néo-libérale (régions qui perdent, communautés qui s'appauvrissent, segments de la population active précarisés dans leur travail). Ces acteurs sont cependant nombreux à craindre que le renforcement de la société civile soit utilisé à des fins purement instrumentales et

que l'on n'y fasse appel, en définitive, que pour favoriser l'initiative privée sous toutes ses formes. C'est là, pour eux, que risque de s'arrêter la contribution du local, de l'économie populaire et de la société civile. Ils ne s'y opposent pas, mais leurs attentes à cet égard sont plutôt timides et souvent teintées de scepticisme.

Pour les tenants de la seconde vision, il ne fait aucun doute qu'existe présentement une vigoureuse dynamique de contre-tendances favorables au développement d'une " autre mondialisation ", des contre-tendances auxquelles participent de plain-pied le développement local, l'économie sociale de même que la mobilisation active de la société civile. Car même si certaines communautés et régions restent apparemment atones devant les effets de la mondialisation néo-libérale, d'autres font preuve au contraire d'un dynamisme dont les manifestations sont souvent inédites. Et même si les grands projets réformateurs (de types socialiste, tiers-mondiste, pacifiste, etc.) ne font généralement plus partie de leur imaginaire collectif, l'affirmation identitaire de ces communautés et régions, tant sur le terrain de l'économie que sur celui du social, participe d'une redéfinition du développement. Elle se concrétise par la mise en place de nouvelles institutions et par la création de nouvelles filières qui témoignent de la capacité des initiatives locales à influencer la conception et la réalisation du développement à l'échelle régionale, nationale et même internationale (Favreau, 2000).

Comme l'expliquent des auteurs comme Arocena, Debuyst et Peemans (voir leurs contributions respectives dans Debuyst et Del Castillo, 1999), l'économie sociale et le développement local s'inscrivent dans un rapport de forces entre acteurs. La mondialisation du local et de l'économie populaire n'est pas qu'un phénomène économique nouveau. Derrière cette mouvance, se profilent des enjeux sociopolitiques relatifs, par exemple, à l'occupation de l'espace (celui des centres-villes…), à l'utilisation des ressources publiques pour le développement d'une communauté ou d'une région, etc. Les uns interviennent au nom de la reconstruction du tissu social, de la gestion collective de l'environnement naturel pour un développement durable, du contrôle par les communautés et les régions de leur propre développement, bref au nom des droits économiques, sociaux et environnementaux des citoyens. Tandis que les autres interviennent au nom de l'inscription des métropoles dans la mondialisation, de l'insertion des entreprises sur le marché mondial, de l'initiative entrepreneuriale (par opposition aux initiatives adossées à des

politiques publiques volontaristes). Tel est, sur le plan sociopolitique, le contenu sous-jacent de la composante conflictuelle du développement local et de l'économie sociale.

Mais pour trouver des solutions aux tensions provoquées par le choc de ces visions fort différentes, il faut identifier et au besoin inventer des mécanismes " de négociation entre le public et le privé, entre le national et le local… " (Arocena, 1999 : 55), bref produire des filières institutionnelles où s'exprimeront ces tensions autour d'enjeux concrets à transformer en projets collectifs.

1.2 Les grands acteurs de la scène politico-économique mondiale

Plusieurs types d'acteurs participent d'une manière active au processus de la mondialisation, dans un sens (avancées néo-libérales) ou dans l'autre (avancées d'une " autre mondialisation "). Il s'agit d'une part des opérateurs mondiaux qui oeuvrent principalement dans le secteur financier, des grandes entreprises multinationales, des États, des organisations gouvernementales internationales (OGI) et, d'autre part, d'un ensemble assez diversifié de forces sociales (dont les ONGI) plus ou moins indépendantes mais qui travaillent à construire ce que d'aucuns appellent désormais la " société civile mondiale ".

C'est dans le secteur financier que le processus de la mondialisation économique est le plus avancé et, même si ce domaine se caractérise par une certaine opacité, plusieurs travaux y ont été consacrés au cours des dernières années (Chesnais, 1997). Il est sans doute difficile de se représenter concrètement l'ampleur du phénomène, mais on sait que le flux quotidien des transactions financières à l'échelle planétaire se chiffre en milliards de dollars. Il est également connu que ce secteur d'activités est l'un de ceux où l'impact du développement accéléré des technologies de l'information a été le plus important, ce qui a d'ailleurs contribué fortement à y faire augmenter le nombre et le rythme des transactions entre ces opérateurs mondiaux (Boyer, 1997).

Selon la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED), environ 60 000 sociétés multinationales, qui disposent de 500 000 filiales à travers le monde, assurent plus du quart de la production mondiale (Bartoli, 1999 :134). Inutile d'insister sur l'importance du pouvoir que leur confère cette présence dans ce secteur d'activités névralgique. Ce pouvoir n'est d'ailleurs pas aussi " multi " national qu'on serait tenté de le croire puisqu'un

grand nombre de ces sociétés proviennent de quelques pays fortement industrialisés (une quinzaine), ce qui, il va sans dire, contribue à renforcer l'influence de ces derniers au sein de la communauté internationale et, de façon bien circonscrite, au sein des OGI économiques les plus puissantes (comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC)). Bien sûr, il faut ajouter à cette liste les centaines d'OGI (ou d'ONGI qui y sont plus ou moins directement associées) dont plusieurs font partie de l'Organisation des nations unies (ONU), mais le pouvoir exercé par ces organismes ou bien ne se compare généralement pas à celui d'organisations comme le FMI ou l'OMC ou bien s'exerce dans un champ d'intérêt ou de compétence nettement plus limité.

Mais il va de soi que du côté des " grands de ce monde ", comme c'est d'ailleurs le cas aussi du côté des " plus petits ", tous les acteurs sont loin de partager exactement la même vision des choses. La dispersion et la concurrence affectent bien évidemment les relations entre les multinationales de même que celles entre les États. Les sujets et les occasions de litige ne manquent pas. Du côté économique, par exemple, les intérêts de l'industrie pharmaceutique (au sein de laquelle la concurrence est déjà très forte) heurtent de front ceux d'autres entreprises qui oeuvrent dans le domaine de la santé, notamment ceux du secteur de l'assurance privée. Autre exemple, la réduction du temps de travail, qui est perçue de manière négative par plusieurs entreprises, représente pour d'autres, notamment l'industrie du loisir et du tourisme, un potentiel de développement évident. Du côté des États, en dépit de l'optimisme de certains, la " chute du mur de Berlin " n'a pas mis fin aux rapports de puissance qui caractérisent très souvent leurs relations. C'est sur le plan de la forme que ces rapports ont peut-être changé, la dimension économique prenant, avec la mondialisation, une importance croissante. Cette réalité se manifeste d'ailleurs de manière patente dans le fonctionnement de plusieurs OGI ou, de façon encore plus visible, dans les prises de position et dans le choix des moyens d'action retenus par les États-Unis et l'Union européenne.

Par ailleurs, les pressions exercées sur certaines firmes par une partie de la société civile peuvent aussi s'avérer très fortes : par exemple, l'industrie du papier et de la forêt doit aujourd'hui composer avec la présence des écologistes et avec des mesures de protection de l'environnement de plus en plus sévères. De même, en dépit de leur affaiblissement dans le contexte d'une économie de marché mondialisée, les États subissent de fortes pressions sociales : la question de

l'emploi, par exemple, mobilise une bonne partie de l'opinion publique (et donc aussi de l'électorat) et force ainsi les autorités politiques à adopter des politiques économiques qui peuvent être appréciées sur le plan national mais qui sont parfois difficiles à justifier dans le cadre des relations internationales.

Quant aux institutions économiques internationales, l'importance du rôle que jouent certaines d'entre elles dans la conjoncture actuelle justifie que l'on cherche à mieux les connaître pour, éventuellement, cerner d'un peu plus près leurs " forces " et leurs " faiblesses ".

1.2.1 Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI) et Organisation mondiale du commerce (OMC)

Lors de la conférence monétaire et financière de Bretton Woods qui s'est tenue en 1944, les gouvernements présents décidaient de créer la Banque mondiale (ou BIRD pour Banque internationale de reconstruction et de développement) et le FMI qui ont vu le jour l'année suivante. La Banque mondiale, conçue dans un esprit similaire à celui du plan Marshall qui verra le jour en 1948 pour aider les pays de l'Europe de l'Ouest à soigner les plaies économiques laissées par la Seconde Guerre[3], occupera une place centrale dans le dispositif d'aide financière aux pays en voie de développement. Pour l'essentiel, ce dispositif prend la forme de prêts servant à financer des projets d'infrastructures mais surtout, à partir des années 80, des réformes institutionnelles favorisant la libéralisation. Les ressources de la Banque mondiale proviennent pour l'essentiel des pays les plus industrialisés.

Le mandat du Fonds monétaire international (FMI) a lui aussi subi des changements importants depuis la création de l'organisme. Comme l'expliquent ici les auteurs d'un ouvrage portant sur ce dernier :

> Le FMI a ainsi évolué vers un rôle de médiateur entre, d'une part, les pays en difficulté, d'autre part, les gouvernements des pays riches qui participent au financement multilatéral public, et enfin, les grandes banques internationales qui assument désormais un rôle majeur dans le financement des balances des paiements des PVD (pays en voie de développement) et dont la fragilisation, induite par les multiples risques pesant sur leurs actifs étrangers, est un sujet de préoccupation croissant de la communauté internationale (Aglietta et Moatti, 2000 : 67-68).

[3] Rappelons que les Américains y voyaient aussi un moyen de contrer l'influence croissante de l'URSS en Europe.

Le FMI accorde des prêts aux banques centrales des pays en difficulté -la plupart du temps en coordination avec la Banque mondiale- à partir de politiques prédéfinies d'ajustement structurel. Ces prêts sont accordés dans la mesure où les conditionnalités liées aux programmes d'ajustement structurel (PAS) sont respectées par les gouvernements des pays emprunteurs. Le FMI ne se veut donc pas, contrairement à la Banque mondiale, une institution de développement. Encore moins une institution sociale ou une institution à vocation politique qui aurait pour priorité, par exemple, de faire progresser la démocratie. C'est une institution financière qui, par sa fonction de " surveillance ", est appelée à remplir un " rôle de prévention des crises financières " qu'on lui reproche souvent de ne pas jouer efficacement. Précisons que la Banque mondiale et le FMI sont des agences internationales dont les décisions sont prises de manières fréquemment critiquées, notamment pour leur manque de transparence. Le poids que détiennent les pays les plus riches (et plus particulièrement les États-Unis) dans ces processus de décision est fonction de leur participation (quote-part) au financement des institutions concernées (Cassen, 2000a).

L'itinéraire et le mode de fonctionnement de l'OMC sont assez différents de ceux de la Banque mondiale et du FMI. L'OMC n'est pas redevable à ses principaux bailleurs de fonds et les décisions les plus importantes de l'organisme se prennent avec la participation de l'ensemble des pays membres (environ 140 aujourd'hui), quoique l'approche privilégiée soit la " recherche du consensus " comme c'est souvent le cas dans le domaine des relations internationales (Thierry, 1995). À la différence des autres constituantes du système de l'ONU, l'OMC est dotée d'un pouvoir de sanction en matière de droit commercial. Elle peut ainsi gérer des conflits entre pays membres par l'intermédiaire de procédures d'arbitrage précises dont l'existence lui confère, dans une certaine mesure, un caractère supranational.

1.2.2 Des institutions contestées

Le pouvoir de ces grandes organisations économiques internationales (FMI, Banque mondiale et OMC) est de plus en plus contesté (Cassen, 2000b). La thèse à laquelle elles adhèrent toutes est à l'effet que, pour faire du développement, il faut d'abord construire des marchés performants. Les institutions sociales et politiques nécessaires pour les faire fonctionner correctement verront le jour et se consolideront subséquemment. Comme c'était déjà le cas dans les années 60 et 70,

cette thèse tend à assimiler les notions de croissance et de développement. Or, de plus en plus de pays en voie de développement, de mouvements sociaux, de militants et d'intellectuels contestent la capacité de ces institutions à maîtriser l'économie mondiale sur la base de telles théories et les nombreux problèmes découlant des politiques mises en œuvre dans le sillage des PAS ne cessent d'alimenter cette contestation. Examinons cette question d'un peu plus près.

Le FMI et la contestation des PAS

Elle est certes loin d'en être à l'origine, mais la crise financière de l'Asie du Sud-Est, en 1997-1998, fut l'occasion d'un élargissement sans précédent de la contestation du FMI. Aux sceptiques, on avait servi à plus soif l'argument voulant que les pays émergents, comme la Corée du Sud, constituaient des modèles en matière de développement car ils démontraient, disait-on, que les politiques préconisées par le FMI étaient parfaitement appropriées et qu'il était possible de se sortir du sous-développement par la libéralisation des marchés. Or, le choc de la crise qui a ébranlé l'économie de ces pays, placés très haut dans la bulle financière, a très rapidement fait retomber 50 millions de personnes dans la pauvreté (Salmon, 2000 : 78). Le vice-président démissionnaire de la Banque mondiale, J. E. Stiglitz, y est même allé de ses critiques en soutenant que le FMI avait oublié qu'un cadre institutionnel stable (absence de corruption, infrastructure d'éducation, etc.) représente une condition nécessaire pour faire progresser le démarrage ou la relance économique d'un pays[4], critiques faisant écho aux craintes de certains chefs d'État comme le président brésilien Fernando Henrique Cardoso qui posait les questions suivantes lors d'un sommet tenu à Florence en 1999 : que se passera-t-il si nous avons une nouvelle crise financière comme celle de 1998 ? Comment entendez-vous la prévenir ? (propos rapportés par Salmon, 2000 :199). Car tout est là : malgré le pouvoir octroyé aux grandes organisations économiques internationales, on reste encore aujourd'hui sans dispositif efficace pour prévenir les crises financières du genre de celle qu'a récemment connue l'Asie du Sud-Est.

La Banque mondiale : des stratégies contestées de lutte contre la pauvreté

La Banque mondiale a une conception assez étroite de la lutte contre la pauvreté. Elle veut lutter surtout contre l'extrême pauvreté, laquelle est définie très sèchement (un revenu quotidien

[4] Entrevue de C. Chavagneux avec J. Stiglitz parue dans *Alternatives économiques*, numéro 174, octobre 1999, p. 58 et 59.

inférieur à un dollar américain), en ne comprenant pas que cette lutte doit d'abord et surtout être menée par les pauvres eux-mêmes. La Banque mondiale fait aussi la sourde oreille face au discours tenu par les États moins nantis lorsqu'ils revendiquent, pour lutter contre la pauvreté que vivent de larges segments de leurs populations, l'instauration de nouvelles règles du jeu économique et un renouvellement de l'architecture financière internationale. L'économie, dans la vision de la Banque mondiale, devient le foyer de l'organisation sociale et les institutions autres qu'économiques se voient encastrer dans les relations de marché, ce qui est une singulière inversion de ce que nous apprennent les meilleurs travaux, qu'ils soient anciens (Polanyi, 1944) ou récents (Granovetter, 2000), en histoire économique et en sociologie économique[5]. À la Banque mondiale, on semble croire que la réduction de la pauvreté ne peut passer que par une croissance qui, des pays les plus riches aux pays les plus pauvres et des groupes sociaux les plus riches aux groupes sociaux les plus pauvres, suit forcément un cheminement qui va du " haut " vers le " bas ".

Cette thèse, soutenue de façon systématique pendant une dizaine d'années, a cependant été sérieusement ébranlée, notamment par la crise financière évoquée un peu plus haut, ainsi que par les appels d'acteurs comme l'Organisation internationale du travail (OIT) et de nombreuses ONGI, sans parler de la publication d'études démontrant que les États incapables de mettre sur pied des institutions aptes à gérer les tensions au sein de leur société sont " plus vulnérables aux chocs extérieurs et bénéficient d'une moindre croissance " (Sindzingre, 2000 : 126-127)[6].

L'OMC et le débat sur la régulation du commerce international

On peut dire que c'est la Conférence de Seattle à l'automne 1999 qui a été le véritable révélateur des débats actuels entourant le fonctionnement et les interventions de l'OMC (Laplante, 2000). Rappelons que les pays membres n'ont pu s'y entendre sur le lancement d'un nouveau cycle de négociation. Une opinion publique internationale critique s'est forgée à la faveur de cette conférence où, pour la première fois, des organisations associatives et syndicales de tout poil occupaient l'avant-scène en contestant le fond de l'opération. En effet, non seulement l'OMC

[5] Voir à ce propos le *World Development Report* de 1997 consacré au rôle de l'État. Signalé par C. Chavagneux dans son article sur le FMI et la Banque mondiale, *Esprit*, numéro 264, juin 2000, p.105.

[6] A. Sindzingre renvoie notamment à l'étude de D. Rodrik, *Has globalization gone too far?* Washington D.C., Institute for International Economics, 1997 et à *Where Did All the Growth Go? External Shocks, Social Conflict and Growth Collapses*, Londres, CEPR Discussion paper, # 1789, 1998.

privilégie, tout comme la Banque mondiale et le FMI, une approche économique à nette prédominance libérale avec ses conséquences pour l'environnement, la sécurité alimentaire, les droits sociaux (etc.), mais elle fait également la promotion active d'orientations politiques qui placent le commerce avant tout autre type d'activités, ce qui tend à circonscrire le rôle des États en faisant de ces derniers les alliés de la libéralisation des échanges sur le marché mondial.

L'OMC est devenue une OGI dans le champ du commerce un peu comme l'est l'OIT dans le champ du travail ou la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) dans celui de la sécurité alimentaire. En soi, cela pourrait représenter un développement intéressant. Cependant, l'orientation de l'OMC diffère profondément de celle de l'OIT ou de la FAO. De fait, l'OMC se met au service d'un tout autre credo que ces organismes, soit celui de la seule régulation par les marchés (McMichael, 2000). Cette position est d'autant plus menaçante que l'OMC est la seule des institutions multilatérales de l'ONU à disposer, avec son mécanisme d'arbitrage, d'un outil contraignant qui, en d'autres mains et avec une autre vision des choses, pourrait permettre à d'autres OGI (par exemple, l'OIT ou la FAO) d'intervenir bien plus efficacement qu'elles ne sont en mesure de le faire[7].

En principe, la Banque mondiale, le FMI et l'OMC évoluent depuis leur création dans la mouvance de l'ONU. Elles ont toutefois acquis avec le temps, et tout particulièrement dans les années 80 et 90, période marquée par une forte montée du néo-libéralisme, beaucoup d'indépendance, voire même une puissante capacité d'initiative. Le système de l'ONU (avec ses institutions spécialisées dans différents aspects du développement comme la santé, l'éducation, la culture ou le travail) n'a pratiquement aucune prise sur les décisions qui se prennent au sein de ces organismes et sur leurs opérations. Ces trois piliers de l'économie ont donc les coudées franches en matière de restructurations macro-économiques (le FMI), de stratégies de développement (la Banque mondiale) et de commerce international (l'OMC). C'est, de façon directe, ce qui est contesté par une large partie de la société civile mondiale qui, de façon indirecte, dénonce par la même occasion l'influence prédominante des pays les plus industrialisés au sein de ces institutions.

[7] Pour en savoir plus, voir le site de l'ONG Solagral : LIEN HYPERTEXTE http://www.solagral.org _http://www.solagral.org_

La marge de manoeuvre dont disposent les institutions de Bretton Woods et l'OMC ont été acquises au moment où l'ONU traversait une crise profonde et voyait son rôle se modifier substantiellement, glissant de l'aide économique et technique aux pays du Sud (1960-1980) vers l'aide humanitaire et l'intervention militaire dans le cadre des missions de paix (1980-2000) dont les résultats, comme on le sait, n'ont guère contribué à redorer l'image de l'ONU (Smouts, 1995; Weiss, 1998). Aujourd'hui, c'est la montée d'une société civile à l'échelle internationale qui pourrait favoriser une redéfinition du rôle de l'ONU et de ses différentes constituantes.

Contestées par certains pays du Nord et par la plupart des sociétés du Sud, notamment parce que leurs interventions ne sont pas à la hauteur de leurs prétentions, la Banque mondiale, le FMI et l'OMC vont devoir s'ouvrir d'une manière ou de l'autre car, pour la première fois, une opposition s'est organisée sur une base internationale, et même transnationale, en questionnant le fond, c'est-à-dire tout à la fois les orientations, les mandats, le fonctionnement et les actions de ces institutions en tant qu'instances auto-proclamées de gouvernance planétaire.

Les reproches auxquels doivent faire face ces institutions sont de mieux en mieux connus. On dénonce leur manque de transparence et leur indifférence face aux appels de la société civile. On leur reproche aussi de focaliser leurs orientations sur un seul credo, celui de la libéralisation à tous les niveaux. On déplore enfin que les pays en voie de développement, qui sont pourtant de loin les plus nombreux et ceux qui regroupent la forte majorité de la population mondiale, ont peu de pouvoir en leur sein. En bout de ligne, ces institutions pèsent de tout leur poids depuis vingt ans au profit de quelques priorités, celles qui vont dans le sens des intérêts des pays développés, des grandes firmes multinationales et des acteurs les plus influents sur les marchés financiers. D'où la revendication actuelle, soutenue par une large fraction de la société civile, en faveur de pouvoirs de contrôle, d'intervention et de sanction pour ces institutions de l'ONU qui ont, du développement, une vision plus riche et surtout plus humaine (mettant de l'avant des normes sociales, culturelles et environnementales) que celle prônée par la Banque mondiale, le FMI et l'OMC et dont les bienfaits risquent de se faire attendre indéfiniment par la majeure partie de la population mondiale.

1.3 Les contre-pouvoirs émergents et leurs alliés potentiels

Le portrait de la mondialisation tracé jusqu'ici peut laisser croire que cette dynamique est une voie à sens unique mais ce portrait est incomplet. Une bonne partie du monde est aujourd'hui " multicentrée " (Badie et Smouts, 1999) et en parallèle à la contribution des États, des entreprises multinationales et des grandes institutions économiques internationales, on retrouve également celle de forces sociales qui agissent de façon peut-être moins organisée, et généralement avec moins de moyens, mais dont la présence est loin d'être négligeable pour autant. Il s'agit d'abord d'un ensemble d'associations (les ONG nationales et internationales) dont les plus actives, au cours des dix dernières années, ont œuvré en faveur de causes comme l'environnement (Chartier et Deléage, 1998; Lewis, 2000), la condition féminine (Moghadam, 2000), les droits humains (Smith, 1995), le développement international (Edwards, 1999) et les conditions de travail (Bosswell et Stevis, 1997). Ces forces sociales peuvent généralement compter sur la collaboration, voire le soutien, d'agences internationales liées à l'ONU dont la " sensibilité sociale " est plus évidente et dont l'ouverture à des stratégies d'économie sociale et solidaire semble beaucoup moins aléatoire que celle des institutions présentées dans les sections précédentes (voir Deacon, 1997 et Midgley, 1997). C'est le cas notamment du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

1.3.1 Les institutions et programmes de développement du système de l'ONU

Les institutions internationales qui font à proprement parler partie du système onusien sont définies par des missions de développement spécifiques[8]. Parmi les principales composantes de ce réseau d'agences multilatérales, citons l'OIT, l'OMS, l'UNESCO et la FAO. À côté de ces institutions coexistent divers organismes ou programmes dont les principaux sont la CNUCED et le PNUD.

La CNUCED et le PNUD

[8] Sur le plan descriptif, une bonne partie des informations qui suivent sont tirées de Smouts, 1995 et de Weiss, 1998.

La CNUCED a été créée en 1964 à la demande des pays en voie de développement qui jugeaient les accords du GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade* dont est issue l'OMC) trop exclusivement branchés sur les besoins des pays industrialisés. Dans le climat nettement plus tiers-mondiste qui prévalait à l'époque, les pays du Sud défendent alors l'idée que les échanges internationaux sont une des clés du développement et que leur place dans ces échanges doit s'accroître: " Trade, not aid ". Le débat Nord-Sud et la revendication d'un nouvel ordre économique mondial sont au centre des activités de la CNUCED au cours des années 70 et son influence est restée assez forte jusqu'au début des années 80. C'est vers cette période que l'on assiste au retour en force des puissances capitalistes et à la montée du néo-libéralisme. Il est à noter que plusieurs ONGI " participent en tant qu'observateurs " aux travaux de la CNUCED qui se donne aujourd'hui pour mission, entre autres, de faciliter l'intégration " équitable " des pays en voie de développement au processus de mondialisation.

Le PNUD, créé en 1965, est le principal organe d'assistance technique du système de l'ONU pour les pays du Sud. Son aide, apportée sans conditionnalités impératives comme c'est le cas des Programmes d'ajustement structurel (PAS) du FMI, consiste à former des dirigeants pour des projets de développement, à mettre sur pied des programmes de coopération entre pays d'une même région, à coordonner les différents services opérationnels de l'ONU dans les pays en voie de développement. La réalisation la plus remarquée du PNUD, au cours de la dernière décennie, a été sans contredit son rapport annuel sur le développement humain et son effort, avec l'introduction de l'indicateur de développement humain (IDH), pour offrir une alternative crédible au Produit intérieur brut (PIB), indicateur de développement systématiquement utilisé dans les travaux des économistes les plus influents, notamment auprès des institutions de Bretton Woods. L'IDH est un indice composite dont les trois principaux éléments sont l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction (taux d'alphabétisation et taux de scolarisation) et le niveau de revenu. Des économistes du Sud contribuent par leurs travaux à l'amélioration de cet indice et, depuis 1990, l'IDH est de plus en plus fréquemment utilisé, les médias d'information faisant même largement écho aujourd'hui à la publication des rapports annuels du PNUD sur l'évolution du développement humain.

Sans avoir atteint le niveau de validité que l'on pourrait souhaiter, l'IDH, en croisant ces facteurs de base et en prenant en considération des indicateurs économiques et des indicateurs sociaux,

introduit une véritable petite révolution dans l'observation et la mesure du développement : les ONGI et les agences de l'ONU, dans leurs recherches et leurs analyses sur lesquelles se fondent nombre de politiques d'intervention au Sud, peuvent désormais compter sur des référents qui n'assimilent plus croissance et développement [9]. L'IDH introduit aujourd'hui à la " multidimensionnalité " du développement en ouvrant la porte à une approche plus large et transversale que celle des " besoins dits de base " auxquels s'ajoutent désormais la liberté, l'éducation, l'accès à une eau potable et utilisable, un environnement non pollué, le capital social, etc.

Et la contribution du PNUD ne s'arrête pas là puisqu'il reprend à son compte des propositions en provenance de la société civile mondiale comme, par exemple, la taxation des transactions financières internationales (la taxe Tobin, du nom de l'économiste qui en fut le premier promoteur) ou encore celle des biens publics globaux comme la santé, la justice, le savoir, l'environnement. Avec la CNUCED, le PNUD s'illustre à l'intérieur du système onusien comme force de proposition originale. Ce qui permet d'éviter que les grandes institutions économiques internationales s'assurent du monopole de la pensée sur le développement. Mais ces idées, ne serait-ce qu'en raison de l'incapacité du CNUCED et du PNUD à les " imposer " comme peuvent le faire le FMI ou l'OMC avec la libéralisation, ne sont que des propositions. Aujourd'hui, la répercussion des idées de la CNUCED et du PNUD dépend donc dans une forte mesure des alliances que ces organisations peuvent construire avec les mouvements sociaux internationaux[10].

L'OIT

L'OIT a été fondée en 1919 pour promouvoir la " justice sociale ". Sa composition s'inscrit dans la foulée des traditions social-démocrates européennes et elle se démarque de toutes les autres organisations du système onusien (qu'elle a joint dès 1946) par sa direction tripartite (représentants gouvernementaux, syndicaux et patronaux). Son conseil d'administration se compose plus précisément de 56 membres, dont 28 pour les gouvernements, 14 pour les

[9] Voir à ce propos les travaux d'Amartya Sen, Prix Nobel d'économie en 1998, notamment son ouvrage *L'économie est une science morale*.
[10] Voir à ce propos l'excellent texte de Inge Kaul, sociologue et économiste au PNUD, dans le *Monde diplomatique* de juin 2000, " Biens publics globaux, un concept révolutionnaire ", p.22 et 23.

travailleurs (en provenance principalement de la CISL) et 14 pour les employeurs, tous élus pour trois ans par des collèges distincts.

L'OIT mobilise 3000 personnes et, en plus de son budget de fonctionnement, dispose d'un budget d'environ 300 millions de dollars pour mettre en œuvre des projets dits de coopération technique pour lesquels elle bénéficie du soutien financier du PNUD. Ses départements et services illustrent bien les occupations et préoccupations de l'OIT : les conditions de travail dans le monde, la sécurité sociale, l'emploi, la formation de la main-d'oeuvre. L'organisme s'intéresse à des questions qui, comme on peut le constater, ont été abondamment discutées durant la dernière décennie : emploi et ajustement structurel, égalité pour les femmes dans l'emploi, élimination du travail des enfants, santé et sécurité au travail... Parmi les innovations intéressantes qu'a apportées à l'OIT la décennie 90 : un département de promotion des entreprises avec prédilection pour les petites entreprises et les coopératives ; la diminution des dépenses au siège social à Genève et l'augmentation des ressources sur le terrain, dans les 55 bureaux du Bureau international du travail (BIT) dans le monde ; un programme de lutte contre la pauvreté par l'économie sociale, le programme STEP.

L'OIT et son secrétariat, le BIT, s'occupent donc de questions extrêmement importantes mais disposent de moyens relativement faibles. L'itinéraire de l'OIT, qui s'étend sur plus de 80 ans et qui a donc été marqué par des épisodes qui lui ont été parfois plus et parfois moins favorables, témoigne néanmoins d'une persévérance et d'un dynamisme certains. En résumant, on peut dire que, de 1919 à 1939, l'intervention de l'OIT a été principalement normative (établissement de conventions internationales), de la fin de la Deuxième guerre mondiale jusqu'à 1990, l'organisation s'est principalement employée à soutenir le développement des pays du Sud par la coopération au développement et, finalement, elle consacre la majeure partie de ses énergies depuis 1990 à renforcer sa position comme " pilier social de l'ONU " (en matière de justice sociale, de démocratisation des États et des sociétés, de création d'emplois, de lutte contre la pauvreté [11] …) en essayant tant bien que mal de faire contrepoids aux politiques et aux interventions des " piliers économiques " que sont le FMI, la Banque mondiale et l'OMC[12]. La principale difficulté à laquelle l'OIT fait face est l'absence de pouvoirs contraignants équivalents

[11] Notamment par l'économie sociale à partir du programme STEP.

à ceux dont disposent les " piliers économiques " qui peuvent, par exemple, retirer leur financement si les plans d'ajustement structurel ne sont pas respectés (cas du FMI) ou imposer des sanctions exécutoires aux États jugés délinquants dans le domaine du commerce international (cas de l'OMC).

L'OMS et l'UNESCO

Née en 1946, l'OMS se joint à l'ONU en 1948 et s'est donné pour mission d' " amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible ". L'UNESCO, créée en 1945, s'affaire pour sa part à promouvoir l'éducation mais a aussi pour mission d'établir les bases techniques et scientifiques nécessaires au développement tout en soutenant les valeurs culturelles nationales, le développement des communications et le développement des sciences sociales. Elle est en quelque sorte investie d'une mission de forum intellectuel à vocation préventive qui s'avère fort utile pour tenter de voir ce qui se dessine à l'horizon[13]. Quant à l'OMS, elle fait un indispensable travail d'alerte en matière de maladies infectieuses, comme l'illustre la progression planétaire du sida, dans laquelle on voit un exemple tragique des problèmes de santé auxquels peut être exposée la population mondiale. Et l'apport de l'OMS ne se limite pas à cela puisque l'organisation est également fort active dans le domaine de la prévention, comme l'illustrent le programme *Villes et villages en santé* réalisé à son initiative à travers le monde et la stratégie *Santé pour tous en l'an 2000* qui a influencé de nombreuses réformes nationales au cours des années 80 et 90.

L'UNESCO et l'OMS travaillent en collaboration avec de nombreuses ONGI et contribuent ainsi à dynamiser la participation de ces dernières à l'amélioration des conditions de vie d'une large partie de la population de la planète. Par ailleurs, il faut signaler ici encore que les déterminants de la santé ont souvent un caractère économique et que l'UNESCO et l'OMS sont très loin d'avoir le poids, par exemple, des institutions de Bretton Woods dans ce domaine.

Les institutions et programmes de développement du système onusien

---

[12] Voir Hansenne, M. (1999*). Un garde-fou pour la mondialisation, le BIT dans l'après-guerre froide*, Éd. Qorum et Zoé, Belgique et Suisse.

[13] À cet effet, l'UNESCO a produit un rapport mondial de prospective *Un monde nouveau* (F. Mayor) paru aux Éditions Odile Jacob/UNESCO, Paris 1999. Voir aussi *Les clés du XXIe siècle* (dir. J. Bindé), UNESCO/Seuil, Paris, 2000.

Bref, et même si le portrait qui en est tracé ici est bien sûr incomplet[14], l'ensemble des constituantes du système onusien et les programmes de développement qui lui sont afférents sont aujourd'hui dans une position de faiblesse relative, du moins par rapport à la situation qui prévalait durant les années 60-70. L'OMS et l'OIT, par exemple, sont dépourvues de moyens qui leur permettraient de faire respecter les accords conclus à leur initiative. En outre, certaines grandes questions jugées très préoccupantes de nos jours, la qualité de l'environnement par exemple, ne profitent pas de l'existence d'institutions internationales comparables à celles évoquées ici pour coordonner et additionner les forces qui permettraient la mise en oeuvre de mesures et de correctifs efficaces[15]. Globalement, les diverses constituantes du système onusien disposent de peu de moyens financiers[16]. Elles représentent cependant des lieux de réflexion, des mécanismes de sensibilisation (notamment avec la publication régulière de rapports dont certains, quand la conjoncture est favorable, peuvent avoir une influence politique décisive) et surtout des forums où les pays en développement, dans un système multilatéral et intergouvernemental (" un pays, une voix " comme c'est le cas par exemple à l'Assemblée générale de l'ONU), peuvent mener des actions concertées. De même, leur capacité de mobilisation ou de soutien à la mobilisation peut être précieuse pour la formation ou la consolidation de réseaux associatifs à l'échelle internationale.

Le renforcement des différentes composantes du système onusien et de dispositifs complémentaires (en matière d'environnement notamment) par des moyens financiers appropriés, de même que le renforcement de leur pouvoir politique sur les institutions économiques et financières s'imposent de plus en plus. À titre d'illustration, la consultation de certaines de ces agences (l'avis de l'OIT en matière de relations de travail ou de la FAO en matière de sécurité alimentaire, etc.) devrait devenir systématique et obligatoire dans les processus décisionnels internationaux concernés (ceux qui s'effectuent, par exemple, au sein de l'OMC). Mais pour parvenir à une telle situation, la route sera longue et les combats à mener, difficiles et nombreux. À la mesure des enjeux en cause : régulations internationales pour maîtriser l'économie mondialisée, pour circonscrire la menace écologique et pour assurer le devenir de l'emploi et de

[14] Voir Foster et Anand, 1999.
[15] Sur le PNUE, Programme des Nations unies pour l'environnement, voir Le Prestre, 1997.
[16] Sans compter que le financement global de l'ONU et de ses agences dépend pour 25% de la contribution d'un seul pays, les États-Unis, lequel diffère le versement d'une partie de sa quote-part et menace constamment d'effectuer des retraits comme il l'a déjà fait dans le cas de l'UNESCO.

la protection sociale. Parmi les propositions à l'ordre du jour dans les milieux qui revendiquent une " autre mondialisation ", mentionnons celle du renforcement et de la démocratisation de l'ONU, par exemple, en lui octroyant la possibilité de créer ses propres sources de financement de manière à la rendre moins dépendante à l'égard des États, en lui attribuant un droit de regard sur les politiques et les décisions des institutions de Bretton Woods, en révisant la composition et le fonctionnement du Conseil de sécurité de manière à y accroître l'influence des pays en voie de développement. Mais des réformes de cet ordre et de cette ampleur ne sauraient voir le jour sans l'appui de mouvements sociaux vigoureux et organisés, y compris à l'échelle internationale. Qu'en est-il de ce côté ?

2. L'espoir fondé d'une société civile mondiale

La notion de société civile est souvent définie par la négative : on s'entend assez facilement pour dire que ce n'est pas un acteur économique privé et que ce n'est pas l'État. Par la positive, le consensus s'établit généralement autour de la définition de base suivante : ce sont des regroupements de personnes, organisés sous la forme d'associations volontaires (organisations sans but lucratif, coopératives, organismes militants, etc.) cherchant à résoudre des problèmes sociaux, économiques, culturels ou environnementaux par des voies démocratiques et collectives. Principalement utilisée jusqu'à récemment dans un cadre national ou infranational, cette notion opère aujourd'hui sur le registre international, voire transnational, en référence à la montée d'ONG à vocation directement et explicitement internationale comme le sont, pour prendre des exemples très connus, *Amnistie internationale, Greenpeace, Médecins sans Frontières, Save the Children,* etc. Bien que le sujet puisse être matière à discussion, du moins sur le plan théorique (Buechler, 2000; Demirovic, 1998), les notions de société civile et d'ONG sont parentes de celle de mouvement social, en ce sens que les organisations qui composent la société civile ont généralement en commun des fonctions de critique et de revendication, des fonctions d'éducation civique et de socialisation mais aussi des fonctions d'élaboration d'alternatives économiques et sociales.

On peut dire que les mouvements sociaux, pris globalement et sur le registre de l'intervention internationale, sont présentement dans une phase active de construction (Boli et Thomas, 1999). Sur la scène internationale, de nouveaux acteurs sont apparus à côté des partis politiques de gauche, des grandes organisations syndicales et des grandes institutions de l'économie sociale.

Les ONGI[17] ont fait leur nid en occupant un espace laissé relativement libre par les mouvements sociaux traditionnels[18]. Pour citer quelques exemples de cette mouvance, mentionnons : les groupes, réseaux et organisations du mouvement des femmes (la marche mondiale des femmes de l'automne 2000 en témoigne), le mouvement religieux *Jubilee 2000* pour l'annulation de la dette des pays les plus pauvres, le mouvement écologique (par exemple *Greenpeace, Friends of the Earth*), le mouvement associatif/communautaire (par exemple Amnistie internationale ou l'Alliance pour le progrès des communications), les mouvements à vocation plus " généraliste " comme l'Alliance pour un monde solidaire ou le réseau du Forum social de Porto Alegre… La société civile internationale ne se limite d'ailleurs pas aux réseaux associatifs. Il faut également y associer plusieurs milieux sociaux intermédiaires comme des organisations professionnelles, des Églises[19], des fondations, des centrales syndicales[20], des collectivités territoriales (Lévy, 2000; voir aussi Boli et Thomas, 1999).

2.1. La capacité d'initiative de la société civile au plan international

Le mouvement décrit ici paraît souvent bien faible face à ses opposants. Il est embryonnaire, très diversifié et hétérogène, ses stratégies ne sont pas souvent convergentes, ses positions souvent défensives (ex. résistance politique), sa dépendance à l'égard des financements publics ou privés est fréquemment mise en évidence et sa représentativité constamment mise en doute parce qu'il est identifié à des minorités agissantes dans le cas des mobilisations de type

[17] Dans cette seule catégorie (organisations strictement à vocation internationale et reconnues officiellement par l'ONU), il y en a 5 472 (*Alternatives économiques*, numéro 47 hors-série, 2001, p. 44). Soixante pour cent de celles-ci auraient des activités économiques.

[18] Par exemple, les organisations syndicales éprouvent de la difficulté à capter les nouvelles générations, en raison notamment de la petite taille des entreprises en croissance et du fait que les entrées sur le marché du travail se font davantage dans le secteur tertiaire, peu syndiqué, que dans le secteur secondaire.

[19] Par exemple, aux États-Unis, l'Interfaith Center on Corporate Responsability (ICCR) rassemble les investissements de 300 congrégations religieuses. Réunies, elles pèsent 400 milliards de dollars. Leur influence peut être forte. L'ICCR a fait modifier la politique de l'entreprise pétrolière Amoco concernant le respect des territoires des communautés amérindiennes, celle de compagnies d'électricité sur les normes de sécurité des centrales nucléaires, la position d'Exxon sur sa responsabilité en matière d'environnement, celle de Bayer sur des produits toxiques commercialisés en Amérique centrale (voir la revue *Croissance*, décembre 1996, numéro 399, p. 37, article de Thierry Brésillon).

[20] La CISL, qui est l'organisation syndicale internationale la plus puissante, regroupe aujourd'hui 215 centrales syndicales dans 145 pays et représente 125 millions de travailleurs. Les deux tiers des centrales qui lui sont affiliées viennent des pays en développement. La FTQ et la CSN en sont membres. La CISL était partie prenante de la mobilisation de Seattle.

socio-politique ou à des minorités professionnelles dans le cas des mobilisations de type socio-économique[21]. Bref, la mobilisation sur la scène internationale est encore bien jeune.

Néanmoins, la pérennité de ces mouvements sociaux semble favorisée par l'accumulation de conditions et de tendances très diverses mais positives :

- les aspirations à une citoyenneté active sont plus que jamais à l'ordre du jour, comme en témoignent les rencontres d'ONG à l'occasion des conférences et sommets organisés par l'ONU ou, sur un autre registre, les mobilisations dans les rues de Seattle, Prague, Washington…

-le soutien de certains États et de certaines institutions internationales se manifeste plus sensiblement sur le terrain socio-économique : Secrétariat d'État à l'économie sociale et solidaire en France, Chantiers d'économie sociale au Québec et en Belgique, programme d'économie sociale au BIT, appui de la CNUCED aux ONG à Bangkok en 2000, appui du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, au Forum social de Porto Alegre en janvier 2001;

-les " passerelles " entre mouvements sociaux traditionnels et nouveaux mouvements sociaux se font plus nombreuses et concrètes, autour de thèmes comme la construction d'un 3e pôle économique, le développement local, le commerce équitable[22];

-la capacité récente de travailler en temps réel à l'échelle de la planète grâce aux nouvelles technologies des communications facilite la conception et la réalisation de projets communs, les mises en réseaux et les mobilisations d'envergure internationale;

-les propositions et les gestes en faveur d'une " nouvelle architecture internationale " se multiplient : contrôle de l'OMC, taxation des transactions financières (ATTAC), développement par réseautage international des pratiques solidaires (Lima 1997, Santa Maria -au Brésil- 2000, Québec 2001), annulation de la dette des pays les plus pauvres (Jubilee, 2000), préservation à

[21] Voir notamment : Fowler, 2000; Lindenberg et Dobel, 1999; Salm, 1999.

[22] À moins de penser que l'économie solidaire (ou la nouvelle économie sociale) n'a pas besoin de l'économie sociale instituée (voir à ce propos Collombon et Parodi, 1997). L'exemple italien des coopératives sociales ou l'exemple québécois de la NÉS soutenue par des institutions financières coopératives et syndicales démontrent qu'une bonne partie de l'influence et des effets structurants de la NÉS sur des communautés réside dans l'établissement de ces " passerelles ". Comment les nouveaux réseaux internationaux d'économie solidaire vont-ils réussir à construire des ponts avec l'Alliance coopérative internationale ou la CISL par exemple ?

l'échelle planétaire de la qualité de l'air et de l'eau, reconnaissance des forêts comme biens publics, élimination des paradis fiscaux ;

-de nouvelles formes de coopération internationale font également leur apparition : jumelages de villes et de villages, d'écoles, micro-finance en provenance d'initiatives du Nord au service de projets locaux dans les pays du Sud, partage de savoir-faire (cuisines collectives, cercles d'emprunt)[23].

Tout cela contribue à créer un environnement favorable à l'éclosion de milliers de projets et de petites entreprises dont la multiplication atteste de l'étonnante vigueur des économies populaires au Sud (sans compter le renouvellement de l'économie sociale au Nord et une certaine complicité de ces initiatives avec celles du Sud). Ces initiatives sont à la fois locales et globales et, fait à souligner, ne sont de type capitaliste ni dans leurs façons de produire ni dans leurs façons de distribuer les biens et services produits.

La première observation que l'on peut tirer de ce qui précède est que les institutions économiques internationales, y compris pour gérer les tensions qui se font jour en leur sein (par exemple, entre les États-Unis et l'Europe, entre les pays développés et les pays en développement, entre grandes firmes), devront de plus en plus s'ouvrir et accepter de dialoguer avec des interlocuteurs qui ne partagent pas forcément leur vision des choses (sur ce point, les dérapages de l'automne 1999 à Seattle sont éloquents). D'autre part, plusieurs des institutions multilatérales de l'ONU, qui sont présentement en position de faiblesse face aux piliers économiques que sont le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, constituent néanmoins des alliés " naturels " pour les mouvements sociaux qui évoluent sur la scène internationale.

La seconde observation que nous inspire l'analyse de la conjoncture internationale proposée ici est à l'effet que le développement de contre-pouvoirs, c'est-à-dire la mobilisation sociale et politique à l'échelle internationale, est non seulement possible mais existe bel et bien. Les ingrédients sont également réunis pour que la mobilisation socio-économique inscrite dans le projet d'une " autre mondialisation " (l'économie sociale et solidaire, le développement local, le commerce équitable, etc.) devienne elle aussi une réalité de plus en plus tangible.

[23] À ce propos, voir *Le Monde diplomatique* de juillet 2000 (article sur la coopération internationale décentralisée).

2.2. Les principaux repères communs aux réseaux de la société civile au plan international

Pour pallier les faiblesses qui minent la progression de ces mouvements et de ces entreprises, pour ne pas rester rivés sur le refus, pour ne pas se confiner dans l'espace de la résistance, pour soutenir la capacité de proposition des mouvements les plus progressistes, pour permettre à la démocratie de jouer le rôle qu'elle doit jouer dans un espace mondialisé, des pistes d'action se profilent[24] . Contrairement à l'état d'esprit qui caractérisait la période dite de la Guerre froide où les grands clivages idéologiques prévalaient, le désir des réseaux et organisations -dont une partie seulement a été recensée dans ces pages- est maintenant de trouver des solutions concrètes aux problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent, tout en faisant valoir des finalités communes de démocratisation du développement. En un sens, Seattle (1999) et Porto Alegre (2001) sont les symboles respectifs d'une stratégie à deux volets, lesquels ne sont pas mutuellement exclusifs : résistance politique et organisation de contre-pouvoirs dans le premier cas; construction, dans le second cas, d'un autre pôle de développement à côté du marché et de l'État et lutte pour introduire plus de solidarité dans l'ensemble de l'économie.

Qu'y a-t-il de commun entre une mutuelle du Burkina Faso, une coopérative d'achat de Villa el Salvador au Pérou, une tontine malienne, une régie de quartier française et une entreprise de récupération et de recyclage du Québec? D'abord des orientations générales relativement similaires ou du moins convergentes de l'économie sociale et solidaire : regroupement de personnes, finalités économiques et sociales, fonctionnement démocratique, patrimoine collectif, etc.[25] Une déclaration commune de grands principes : critique du modèle dominant de développement et perspective d'un développement solidaire, partage équitable de l'information, des connaissances et des marchés, développement des potentiels du local, partage plus égalitaire des ressources de la planète, démocratisation du développement, échanges commerciaux équitables entre le Nord et le Sud, " empowerment " des personnes et des communautés, construction ou restructuration d'États sociaux co-gérant avec des réseaux issus de la société civile, formes décentralisées de coopération Nord-Sud, etc.[26] Mais également, et de plus en plus,

[24] Voir notamment : Commission on Global Governance, 1995; Drainville, 1998; Hirst et Thompson, 1996; McGrew, 1999.
[25] Règle générale, la définition du Chantier québécois de l'économie sociale, reprise des Belges (Conseil économie et social de la Wallonie), fait consensus.
[26] Voir à cet effet la Déclaration de Lima (1997) dans la revue *Économie et Solidarités*, vol. 29, numéro 1.

une culture socio-politique et socio-économique commune qui est en voie d'élaboration. De quoi celle-ci est-elle faite ?

Au **plan socio-politique** d'abord, elle est faite d'un certain nombre de convictions dont les principales sont les suivantes :

1) l'économie n'est pas l'apanage de ceux qui ont du capital et la science économique n'a pas à énoncer des " lois intangibles " qui échapperaient à tout débat démocratique;

2) les alternatives économiques et sociales, même celles qui en sont au stade de l'expérimentation, représentent des contributions, certes partielles, mais suffisamment significatives pour être prises en considération dans tout véritable projet de développement;

3) la " fin des grandes idéologies " (par exemple, le communisme) n'a pas sonné le glas de ces valeurs fondamentales que resteront toujours la justice, la coopération, la démocratie, la participation citoyenne, la solidarité économique, etc.;

4) la régulation politique des problèmes économiques, sociaux et environnementaux à l'échelle internationale est une nécessité;

5) l'égalité des hommes et des femmes dans la société et à l'échelle planétaire est elle aussi une nécessité;

6) rien ne sera obtenu ou ne sera maintenu durablement sans chercher à améliorer notre position dans un " rapport de forces " qui laisse une très large place à la coopération mais qui n'exclut pas le conflit, dans un cadre démocratique il va de soi;

7) nos projets et même nos utopies doivent être filtrés par le réalisme économique, ne serait-ce que parce que les formes de solidarité les plus prometteuses ne peuvent éviter très longtemps l' " épreuve du terrain ";

8) la construction et la consolidation d'États sociaux ne sont en rien incompatibles avec l'actualisation de nos convictions;

9) toutes les sociétés ont droit au " premier développement ", celui des systèmes locaux de production et d'échange, celui de la mobilisation de l'épargne locale;

10) le vrai développement se doit d'être multipolaire (État, marché, économie sociale et solidaire).

Au **plan socio-économique**, il existe également un certain nombre de repères acquis au fil des années et dont la pertinence reste très forte. Ce sont les suivants :

1) miser sur les forces locales, c'est-à-dire sur des mouvements sociaux locaux forts et sur la culture communautaire locale;

2) miser sur l'aménagement décentralisé des territoires en liant cette décentralisation à l'organisation sociale déjà existante ou en voie de construction au sein des communautés (en d'autres termes, aucun structure étatique centrale ne peut faire l'économie de pouvoirs locaux significatifs et d'initiatives d'économie populaire)[27];

3) miser sur un nouveau type de développement local, un développement qui ne soit ni exclusivement ascendant (*bottom up*) ni exclusivement descendant (*top down*) mais hybride ou, si l'on préfère, partenarial (où l'économie sociale est présente sans se retrouver enclavée dans quelques secteurs marginaux)[28];

4) miser sur les réseaux associatifs internationaux car il est devenu beaucoup plus facile aujourd'hui de multiplier les échelles d'intervention (locale, régionale et fédérative, nationale et internationale) et de passer d'une échelle d'action à l'autre (pour ne faire mention que des extrêmes, de la gouvernance locale à la gouvernance globale);

5) miser, dans la mesure du possible, sur la solidarité internationale car celle-ci offre de meilleures garanties, en termes d'effets structurants, pour consolider le " premier développement " à l'échelle locale que, par exemple, l'aide humanitaire;

---

[27] Certaines initiatives poussent la décentralisation encore plus loin comme c'est par exemple le cas des budgets participatifs inspirés de l'expérience de Porto Alegre au Brésil.

[28] Le développement local est ouvert aux apports extérieurs tels les transferts technologiques et culturels. En outre, l'économie sociale et solidaire nécessite une cohabitation active avec des politiques publiques qui créent un environnement qui lui est favorable : soutien à la formation qualifiante, au réseautage industriel (incubateurs, parcs technologiques).

6) miser sur des partenariats Nord-Sud impliquant divers types d'acteurs, associations, coopératives, ONG, gouvernements locaux, voire même des PME;

7) miser, dans la mesure du possible toujours, sur le financement endogène des initiatives d'économie sociale et solidaire (par exemple, à partir de l'épargne locale, de fonds de développement);

8) et miser enfin, tout en évitant de tomber dans les pièges du passé (centralisation, bureaucratisation, etc.), sur des États de type interventionniste, dans la mesure où le développement est le résultat d'une dynamique conjointe du local et du global[29].

Il s'agit, bien sûr, d'un programme extrêmement chargé et les défis à relever sont très nombreux, au point peut-être de donner l'impression que l'on flirte ici avec l'utopie. À notre avis, un examen attentif des réalisations accumulées au cours des récentes années et une analyse lucide de la conjoncture internationale actuelle sont pourtant de nature à donner à ce programme le caractère mobilisateur qui permettrait à la société civile d'œuvrer avec plus de cohérence et d'efficacité à la construction d'une " autre mondialisation ".

[29] Voir à ce propos les travaux issus de la théorie de la régulation, particulièrement ceux issus de la géographie économique (Benko et Lipietz, 2000; Benko et Lipietz, 1992).

Références bibliographiques

Aglietta, M. et S. Moatti (2000). *Le FMI, de l'ordre monétaire aux désordres financiers*, Paris, Économica.

Alternatives économiques, (2001). " Qui gouverne l'économie mondiale? ", *Alternatives économiques*, numéro 47 (hors-série).

Arocena, J. (1999). " Les approches latino-américaines du développement local " dans F. Debuyst et I.Yepez del Castillo (dir.), *Amérique latine. Espaces de pouvoir et d'identités collectives*, Paris, L'Harmattan, pp.39-64.

Badie, B. et M.-C. Smouts (1999). *Le retournement du monde : Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques et Dalloz.

Bartoli, H. (1999). *Repenser le développement. En finir avec la pauvreté*, Paris, UNESCO/Économica.

Benko, G. et A. Lipietz (1992). *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF.

Benko, G. et A. Lipietz (2000). *La richesse des régions*, Paris, PUF.

Bindé, J. (dir.) (2000). *Les clés du XXIe siècle*, Paris, UNESCO/Seuil.

Boli, J. et G. M. Thomas (Eds.), (1999). *Constructing World Culture : International Nongovernmental Organizations since 1875*, Stanford, Stanford University Press.

Bosswell, T. et D. Stevis (1997). " Globalization and international labor organizing : A world-system perspective ", *Work and Occupations*, vol. 24, no. 3, pp. 288-308.

Boyer, R. *et al*. (1997). *La mondialisation au-delà des mythes*, Paris, La Découverte.

Buechler, S. M. (2000). *Social Movements in Advanced Capitalism : The Political Economy and Cultural Construction of Social Activism*, New York, Oxford University Press.

Cameron, J. (2000). " Development economics, the New Institutional Economics and NGOs ", *Thirld World Quarterly*, vol. 21, no. 4, pp. 627-635.

Cassen, B. (2000a). " Dans l'ombre de Washington ", *Le Monde diplomatique*, septembre, p. 18.

Cassen, B. (2000b). " Doutes au Nord, exaspération au Sud ", *Le Monde diplomatique*, septembre, p. 18-19.

Chartier, D. et J.-P. Deléage (1998). " The International Environmental NGOs : From the Revolutionary Alternative to the Pragmatism of Reform ", *Environmental Politics*, vol. 7, no. 3, pp. 26-41.

Chesnais, F. (1997). *La mondialisation du capital*, Paris, Syros.

Collombon, J.-M. et M. Parodi (1997). " L'économie solidaire a-t-elle besoin de l'économie sociale? ", *Recma*, numéro 264, pp.60-69.

Commission on Global Governance (1995). *Our Global Neighborhood*, Oxford, Oxford University Press.

Deacon, B. *et al*. (1997). *Global Social Policy : International Organizations and the Future of Welfare*, London, Sage Pub.

Debuyst, F. et I.Yepez del Castillo (dir.) (1999*).* *Amérique latine. Espaces de pouvoir et d'identités collectives*, Paris, L'Harmattan.

Defourny, J., P. Develtere et B. Fonteneau (dir.) (1999). *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck Université.

Defourny, J., L. Favreau et J.-L. Laville (dir.) (1998). *Insertion et nouvelle économie sociale*, Paris, Desclée de Brouwer.

Demirovic, A. (1998). " NGOs and Social Movements : A Study in Contrasts *", Capitalism, Nature, Socialism*, vol. 9, no. 3, pp. 83-92.

Drainville, A. C. (1998). " The Fetishism of Global Civil Society : Global Governance, Transnational Urbanism and Sustainable Capitalism in the World Economy ", in M. P. Smith et L. E. Guarnizo, (Eds.), *Transnationalism from Below*, New Brunswick, Transaction Pub., pp. 35-63.

Edwards, M. (1999). " International Development NGOs : Agents of Foreign Aid or Vehicles for International Cooperation? ", *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 28, no. 4, pp. 25-37.

Fall, A. S. et M. Diouf (2000). " La société civile en Afrique de l'Ouest : configurations et défis ", *Économie et Solidarités*, vol. 31, numéro 2, pp. 82-109.

Favreau, L. (dir.) (2000). " Économie sociale, coopération Nord-Sud et développement ", *Économie et Solidarités*, vol. 31, numéro 2, Presses de l'Université du Québec.

Foster, J. W. et A. Anand (dir.) (1999). *Un monde pour tout le monde : La société civile, les Nations Unies et l'avenir du multilatéralisme*, Ottawa, L'Association canadienne pour les Nations Unies.

Fowler, A. (2000). " NGDOs as a moment in history : Beyond aid to social entrepreneurship or civic innovation? ", *Thirld World Quarterly*, vol. 21, no. 4, pp. 637-654.

Hannerz, U. (1996). *Transnational Connections : Culture, people, places*, London, Routledge.

Hansenne, M. (1999). *Un garde-fou pour la mondialisation, le BIT dans l'après-guerre froide*, Belgique et Suisse, Éd. Qorum et Zoé.

Hardy, Y., C. Dutilleux et P. Ortoli (2001). " Dossier : L'autre mondialisation ", *Croissance*, no. 444, pp. 26-39.

Hardy, Y., C. Dutilleux, P. Ortoli et J. Piel (2000). " Dossier : La planète fracturée ", *Croissance*, no. 443, pp. 20-39.

Hirst, P. et G. Thompson (1996). *Globalization in Question : The International Economy and the Possibilities of Governance*, Cambridge, Polity Press.

Keck, M. E. et K. Sikkink (1999). " Les réseaux de militants dans la politique internationale et régionale ", *Revue internationale des sciences sociales*, no. 159, pp.97-110.

Laplante, L. (2000). *L'utopie des droits universels. L'ONU à la lumière de Seattle*, Montréal, Écosociété.

Lejeune, D. (2001). *Histoire du monde actuel (1990-2000)*, Paris, Armand Colin.

Le Prestre, P. (1997). *Écopolitique internationale*, Montréal, Guérin Universitaire.

Lévy, M. (resp.) (2000). " La nouvelle question Nord-Sud ", *Esprit*, numéro 264, pp.79 à 175.

Lewis, T. L. (2000). " Transnational Conservation Movement Organizations : Shaping the Protected Area Systems of Less Developed Countries ", *Mobilization : An International Journal*, vol. 5, no. 1, pp.105-123.

Lindenberg, M. (1999). " Declining State Capacity, Voluntarism, and the Globalization of the Not-for-Profit Sector ", *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 28, numéro 4, p. 147-167.

Lindenberg, M. et J. P. Dobel (1999). " The Challenges of Globalization for Northern International Relief and Development NGOs ", *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 28, no. 4, pp. 4-24.

Mayor, F. (dir.) (1999). *Un monde nouveau*, Paris, Éditions Odile Jacob/UNESCO.

McGrew, A. G. (1999). " Democratising Global Governance : Democratic Theory and Democracy beyond Borders ", *Theoria*, no. 94, pp. 1-29.

McMichael, P. (2000). " Sleepless since Seattle : What is the WTO about? *", Review of International Political Economy*, vol. 7, no. 3, pp. 466-474.

Midgley, J. (1997). *Social Welfare in Global Context*, Thousand Oaks, Sage Pub.

Mishra, R. (1999). *Globalization and the Welfare State*, Cheltenham, UK, Edward Elgar.

Moghadam, V. M. (2000). " Transnational Feminist Networks : Collective Action in an Era of Globalization ", *International Sociology*, vol. 15, no. 1, pp. 57-85.

Peemans, J.-P. (1999). " L'importance de la dimension conflictuelle dans l'institutionnalisation du développement local " dans F. Debuyst et I.Yepez del Castillo (dir.), *Amérique latine. Espaces de pouvoir et d'identités collectives*, Paris, L'Harmattan, p.65 à 88.

Roche, J.-J. (1997). *Théories des relations internationales*, Paris, Montchrestien.

Rodrik, D. (1997). *Has globalization gone too far, Institute for International Economics*, Washington D.C.

Rodrik, D. (1998). *Where Did All the Growth Go ? External Shocks, Social Conflict and Growth Collapses*, London, CEPR Discussion paper, # 1789.

Salm, J. (1999). " Coping With Globalization : A Profile of the Northern NGO Sector ", *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 28, no. 4, pp. 87-103.

Salmon, J.-M. (2000). *Un monde à grande vitesse. Globalisation, mode d'emploi*, Paris, Seuil.

Sindzingre, A. (2000). " Les bailleurs de fonds en manque de légitimité ", *Esprit*, numéro 264, pp. 116-127.

Smith, J. (1995). " Transnational Political Processes and the Human Rights Movement ", *Research in Social Movements, Conflict and Change*, vol. 18, pp. 185-219.

Smouts, M.-C. (1995). *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin.

Thierry, H. (1995). " Le consensus dans les organisations internationales ", *Revue des sciences morales et politiques*, vol. 150, no. 4, pp. 389-401.

Tremblay, D. (2000). " L'économie sociale dans un espace mondialisé : La question du développement social ", *Économie et Solidarités*, vol. 31, no. 2, pp. 3-8.

Troubé, C. (1999). " Planétaires et solidaires ", *Croissance*, no. 431, p. 3.

Weiss, P. (1998). *Les organisations internationales*, Paris, Nathan.